



CONDITIONS GENERALES ANNONCEURS ADVERTSTREAM MEDIA 2012 - 1.0.

Les présentes Conditions Générales (ci après dénommées « **Conditions Générales** ») ont pour objet de déterminer les droits et les devoirs de la Société ADVERTSTREAM, Régie publicitaire située au 79 Rue François Mermet, 69160 TASSIN LA DEMI LUNE, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 529 048 984 (ci-après dénommée " **ADVERTSTREAM** " ou « la Régie ») et de son Client Annonceur lors de la réservation par celui-ci d'espaces publicitaires sur le Réseau ADVERTSTREAM et /ou la diffusion de campagnes publicitaires (ci-après dénommées les « Campagne(s) ») sur ce même réseau. La souscription d'un Ordre d'Insertion Publicitaire (ou encore ci-après dénommé « **Conditions particulières** ») par un Annonceur ou par un mandataire agissant pour son compte implique leur acceptation conjointe des Conditions Générales énoncées ci-après ainsi que le respect des lois, règlements et usages régissant la publicité. Ces Conditions générales prendront effet à la date de signature de l'Ordre d'Insertion Publicitaire par l'Annonceur et resteront en vigueur pendant une durée indéterminée, jusqu'à leur résiliation conformément aux dispositions des présentes. Ces Conditions générales s'appliqueront à toutes les Conditions Particulières, conclues entre ADVERTSTREAM et l'Annonceur et prévalent sur tout autre document.

Article 1 - Définitions

Dans le cadre des présentes Conditions Générales, les mots et expressions suivantes auront le sens qui leur est donné par les définitions ci-après développées :

« **Annonceur(s)** » : désigne toute personne physique ou morale (société commerciale, civile, association ou établissement de droit public...) qui confie à ADVERTSTREAM la diffusion de ses campagnes publicitaires en nom propre ou le cas échéant représenté par son Mandataire.

« **Campagne** » : une campagne publicitaire est un ensemble cohérent d'actions publicitaires entreprises sur une même période et visant à promouvoir un produit ou service sur des Espaces publicitaires.

« **Capping** » : Nombre maximum d'affichages d'un élément publicitaire par adresse IP utilisateur ou par groupe d'adresses IP utilisateur.

« **Clic** » : action manuelle et volontaire par un internaute d'un lien hypertexte (matérialisé par une bannière, une annonce textuelle ou toute autre forme de publicité).

« **Editeur** » : Désigne toute personne physique ou morale notamment au regard de la loi 86-1067 du 30 septembre 1986 et les lois la modifiant, ayant souscrit ou pouvant souscrire au réseau ADVERTSTREAM, afin de commercialiser tout ou partie des espaces publicitaires des sites qu'il édite.

« **Emplacement/Espace Publicitaire** » : Désigne une partie, une page, un type de page, un espace ou format du site d'un Editeur partenaire du Réseau ADVERTSTREAM destiné à diffuser les Campagnes publicitaires d'un Annonceur.

« **Impression** » : Affichage d'une publicité sur un Emplacement publicitaire d'un site Internet.

« **Internaute** »: Personne physique ou morale connectée au réseau Internet et l'utilisant afin de réaliser des opérations telles que la consultation de sites, l'achat de services ou de produits en ligne.

« **Lead** »: série de données à caractère personnel se rapportant à une personne physique ou morale.

« **Mandataire** » : s'entend de l'intermédiaire qui se porte acquéreur de l'espace publicitaire, en vertu d'un mandat, pour le compte d'un Annonceur (le Mandant).

« **Ordre d'Insertion Publicitaire** » : L'ordre d'insertion est le document contractuel utilisé lors de la vente d'un Espace publicitaire sur le réseau ADVERTSTREAM. Ce document spécifie toutes les principales caractéristiques liées à la diffusion de publicité sur le réseau ADVERTSTREAM.

« **Réseau ADVERTSTREAM** »: Désigne l'ensemble des sites internet exploités par des éditeurs tiers ayant confié tout ou partie de la commercialisation de leurs espaces publicitaires à ADVERTSTREAM, et sur lesquels la Campagne de l'Annonceur est susceptible d'être diffusée.

« **Tag** »: Procédé informatique, appelé également « codes de publicités » permettant l'insertion dynamique d'une Publicité. Il s'agit de lignes de code en langage HTML ou Javascript permettant de faire apparaître les publicités.

Article 2 - Objet

Les présentes Conditions Générales complètent l'Ordre d'Insertion et ont pour objet de définir les modalités commerciales, techniques, et contractuelles selon lesquelles les Campagnes publicitaires de l'Annonceur seront diffusées sur le réseau ADVERTSTREAM.

Article 3 – Formation du contrat

3.1 - ADVERTSTREAM transmet à l'Annonceur une proposition commerciale qui définit les emplacements, formes et modalités de diffusion des Campagnes ainsi que les prix y afférents. La proposition commerciale demeure valable 15 jours à compter de sa date d'émission. L'Annonceur peut donner son accord, par tous moyens à ADVERTSTREAM dans ce délai.

3.2 - Sous réserve des disponibilités énoncées dans la proposition commerciale, ADVERTSTREAM transmet par retour au Client, un Ordre d'Insertion Publicitaire par courrier électronique. L'Ordre d'insertion, dûment signé et complété, doit ensuite être renvoyé par le Client par fax ou par courrier électronique au minimum 72h avant le début de la Campagne.

3.3 - La réservation définitive des espaces publicitaires par l'Annonceur est subordonnée à la signature de l'Ordre d'Insertion dûment signé par l'Annonceur. L'ordre d'insertion devra notamment contenir les informations suivantes : Les coordonnées des parties (l'Annonceur, la régie et le Mandataire si tel est le cas) ; la Période de diffusion de la campagne, la liste des Sites réservés ou le thème de diffusion(ex : bouquet Famille...), le Format de l'annonce, l'emplacement sur le site, les pages concernées ; le nom du produit ou service à promouvoir ; le mode d'achat et le prix unitaire (cpm, forfait, cpc...), et le budget alloué à la Campagne ; une mention d'acceptation des présentes Conditions Générales. L'Ordre d'Insertion Publicitaire est personnel à l'Annonceur. Il ne peut être cédé ou modifié, même partiellement, sauf accord préalable d'ADVERTSTREAM. Par exception à l'incessibilité de l'Ordre d'Insertion Publicitaire prévue ci avant, en cas de vente, de cession ou de

transfert de son activité, l'Annonceur est tenu d'imposer au repreneur l'exécution des Campagnes réservées et se porte garant de la reprise des contrats en cours et de leur bonne exécution.

3.4 - Sauf mention écrite et expresse, les propositions commerciales et réservations d'espaces publicitaires s'entendent sans exclusivité. ADVERTSTREAM se réserve le droit de refuser l'exécution de tout Ordre d'Insertion ou de l'interrompre s'il lui apparaît non conforme aux lois, règlements et usages présents et à venir régissant la publicité et internet, ainsi qu'à ses propres intérêts.

Article 4 - Mandat

4.1 - L'Annonceur procède à la réservation d'espaces publicitaires pour son propre compte ou en vertu de mandats confiés à ses Mandataires conformément à la loi du 29 janvier 1993 (loi Sapin). La réservation des espaces publicitaires engage donc l'Annonceur et son Mandataire. Pour cette raison, au cas où l'Annonceur aurait confié son achat d'espace à un Mandataire, une attestation de mandat valable pour toute la période de diffusion de la campagne et dûment signée par l'Annonceur et son Mandataire devra préciser l'étendue du mandat accordé et parvenir à ADVERTSTREAM avant le début de la Campagne.

4.2 - En cas de modification ou de résiliation du mandat en cours d'année, l'Annonceur devra en informer aussitôt ADVERTSTREAM par lettre recommandée avec accusé de réception.

4.3 - L'Annonceur demeurera tenu des engagements pris par son Mandataire jusqu'à la date de réception par ADVERTSTREAM de cette lettre; il devra ainsi régler les campagnes publicitaires lancées préalablement à ladite résiliation. Dans tous les cas, l'Annonceur et le Mandataire seront considérés comme solidairement responsables du règlement des créances afférentes aux Campagnes.

4.4 - Mandat et TVA : Conformément à l'article 259 B du Code Général des Impôts, dans le cadre d'un mandat entre un Annonceur localisé hors UE et son Mandataire basé sur le territoire Français, l'opération de publicité sera obligatoirement soumise à la TVA Française dès lors que celle-ci est facturée et/ou payée par le mandataire.

Article 5 - Emplacements publicitaires

5.1 - Les emplacements publicitaires proposés s'entendent toujours sous réserve de disponibilité au moment de l'acceptation du contrat. Si à la date de prise d'effet ou en cours d'exécution du contrat tout ou partie des emplacements concernés venait à être indisponibles ou supprimés, ADVERTSTREAM a la possibilité de trouver des aménagements avec l'Annonceur pour trouver des emplacements sur d'autres sites, pour augmenter la durée de la Campagne à titre de compensation ou de mettre fin au contrat. Dans le cas où la diffusion de la Campagne ne couvre pas le volume prévu, elle devra être réglée au prorata du volume délivré, d'impressions ou d'actions sur lesquels aura porté la Campagne.

5.2 - Outre les cas visés aux présentes, ADVERTSTREAM pourra également être amenée à déplacer, à neutraliser, à abandonner ou à supprimer la publicité pour différentes raisons indépendantes de sa volonté ayant notamment pour fondement : toute requête émanant d'un Editeur du réseau ADVERTSTREAM ; une intervention des autorités ou un cas de force majeure tel que reconnu par la jurisprudence.

Article 6 – Remise des éléments Techniques

6.1 - L'Annonceur devra respecter les préconisations d'ADVERTSTREAM concernant les spécificités des Espaces et bandeaux publicitaires et plus généralement de l'ensemble des Campagnes diffusées.

6.2 - Lorsque l'Annonceur crée ou confie à un tiers la création et/ou à la réalisation des éléments techniques nécessaires à la diffusion des Campagnes (Contenu graphique visuel, audiovisuel, et écrit, notamment sous forme de bandeaux, logo, vidéos, destinés à promouvoir la/les marque(s) et/ou les biens et/ou services de l'annonceur), il s'engage à fournir ces éléments au moins 5 jours ouvrables avant la date fixée pour la mise en ligne pour une campagne standard et 10 jours ouvrables pour un dispositif intégré (habillages, site dédié, corner, Footer Expand etc...).

6.3 - Le non respect des dispositions précédentes par l'Annonceur dégage ADVERTSTREAM de toute responsabilité en cas de non respect de la date de mise en ligne initialement prévue et libère ADVERTSTREAM de son éventuel engagement de livraison de volume sur la période contractuelle. Le défaut ou le retard dans la fourniture des Eléments techniques de la part de l'annonceur, ne sera en aucun cas opposable à ADVERTSTREAM et ne pourra entraîner aucune modification de l'engagement, notamment relatif au prix et à la période de la Campagne.

6.4 - En cas de retard, ADVERTSTREAM se réserve le droit de reporter la Campagne prévue et s'efforcera, dans la mesure des disponibilités de son planning de réservation, d'assurer ultérieurement la diffusion de la Campagne sans qu'une prolongation ne puisse être exigée par l'Annonceur.

6.5 - La non-fourniture des éléments techniques ou de remise d'un matériel défectueux ou non conforme aux spécifications techniques entraînant de ce fait une non-diffusion ne dégage pas l'Annonceur de son obligation de payer le prix convenu dans l'Ordre d'Insertion.

Article 7 – Exécution et déroulement des Campagnes

7.1 - ADVERTSTREAM informera l'Annonceur, par mail, dès le début de la diffusion de la Campagne sur les emplacements publicitaires et un bilan de campagne sera adressé à l'Annonceur dans le mois suivant la fin de la diffusion de la Campagne.

7.2 - Toute Campagne lancée par un Annonceur reste due par l'Annonceur et ce même si celui-ci la suspend ou l'annule en cours de diffusion. Si l'Annonceur demande l'annulation d'une Campagne moins de trois semaines avant la date de début de celle-ci, l'ordre d'insertion ne peut être annulé et le prix est exigible dans sa totalité. Si la demande intervient plus de trois semaines avant la date de début de la campagne, elle ne pourra être acceptée que moyennant une indemnité égale à 30% du prix fixé par l'Ordre d'Insertion.

7.3 - ADVERTSTREAM se réserve le droit d'interrompre ou d'annuler une campagne à tout moment dans l'hypothèse où elle aurait connaissance d'informations sur le caractère incertain de la solvabilité de l'Annonceur ou de son Mandataire ou si la Campagne diffusée est jugée comme contraire aux présentes Conditions Générales pour une diffusion sur le réseau ADVERTSTREAM par le service compétent.

7.4 - L'Annonceur est informé et accepte qu'ADVERTSTREAM ne peut garantir l'absence d'Annonceurs concurrents sur des Campagnes ou Emplacements publicitaires voisins ou contigus au cours d'une même période sauf exclusivité expressément convenue entre les parties dans l'Ordre d'Insertion.

7.5 - En aucun cas, ADVERTSTREAM ne pourra être tenu pour responsable du refus de diffuser une Campagne pour l'une des causes énoncées dans les présentes, ce refus ne pouvant ouvrir droit à aucune indemnité de quelque nature que ce soit au profit de l'Annonceur. ADVERTSTREAM est libérée de son obligation de publier le message de l'Annonceur par suite de la survenance de tout cas fortuit ou de force majeure tel que reconnu par la jurisprudence.

Article 8 – Tarifs et Eléments de Rémunération

Les tarifs en euros affichés sur l'Ordre d'Insertion ou les différents sites commerciaux d'ADVERTSTREAM sont exprimés en € HT. Les impôts et taxes afférents à l'ordre d'insertion au moment de la diffusion des Campagnes sont à la charge de l'Annonceur.

ADVERTSTREAM peut être amenée à modifier les tarifs affichés, étant précisé que ces modifications n'affectent pas les ordres en cours, ni les offres en cours de négociation non contractualisées.

Les tarifs afférents aux frais de création, de développement du ou des Campagnes ou bandeaux de l'Annonceur et des pages HTML spécifiques, sont à la charge de l'Annonceur si ceux-ci ne sont pas expressément facturés dans l'Ordre d'Insertion. Sur certains sites Internet, des rubriques et/ou Espaces publicitaires pourront être créés spécialement pour l'Annonceur en accord avec le(s) Editeur(s) desdits sites Internet ; des tarifs seront à cet effet transmis à l'annonceur et ce en concertation avec le(s) Editeur(s) du Réseau ADVERTSTREAM concernés.

Les tarifs publicitaires d'une Campagne sont proposés à l'Annonceur selon différentes options qu'il choisit dans l'achat des Campagnes et sont précisées dans l'Ordre d'Insertion. L'Annonceur peut ainsi choisir de payer ADVERTSTREAM selon les modes suivants :

COUT POUR MILLE IMPRESSIONS (« CPM ») : Prix que l'Annonceur doit payer à ADVERTSTREAM toutes les mille (1000) Impressions sur le réseau ADVERTSTREAM.

COUT PAR CLIC (« CPC ») : Prix que l'Annonceur doit payer à ADVERTSTREAM pour chaque clic d'un internaute sur un Espace publicitaire.

COUT PAR VISITE (« CPV ») : Prix que l'Annonceur doit payer à ADVERTSTREAM pour chaque clic d'un internaute sur un Espace publicitaire d'une page déterminée du Site de l'Annonceur. Un Tag fourni par ADVERTSTREAM à l'annonceur doit être installé sur la page déterminée et permet de comptabiliser le nombre de CPV effectif (une page affichée = un affichage du Tag).

CPM-A ou CPC-A : Campagnes CPC ou CPM dont la diffusion est optimisée par l'équipe ADVERTSTREAM en fonction d'un objectif de conversion (par exemple : définition d'un nombre de formulaires d'inscription à recueillir par l'Annonceur (LEAD)). ADVERTSTREAM fournit alors un Tag à placer sur la page de confirmation de l'inscription de l'internaute. En aucun cas ADVERTSTREAM ne garantira de volume précis sur la période sauf mention expresse sur l'Ordre d'Insertion. Seuls le coût du CPM ou de CPC est garanti par défaut et mentionné sur l'Ordre d'Insertion ainsi que l'optimisation à condition que le Tag soit bien placé sur le site de l'Annonceur, testé et fonctionnel pendant toute la durée de la campagne.

L'Annonceur reconnaît et accepte que toutes les statistiques établies par ADVERTSTREAM relatives à la diffusion des Campagnes font office de données officielles et définitives entre les parties en terme d'Impressions, de clics ou de toute autre unité de mesure utilisée, sur une/des Campagne(s), et qu'en cas de litige, lesdites statistiques prévaudront entre les parties sur toute autre donnée enregistrée par l'Annonceur ou un tiers. Il appartient à l'Annonceur de prendre les mesures nécessaires pour pouvoir conserver les statistiques sur un support durable.

Article 9 - Conditions de règlement

9.1 - Sauf dispositions contraires prévues dans l'Ordre d'Insertion, la facture est adressée par ADVERTSTREAM à l'Annonceur à compter de la date de fin de la Campagne.

9.2 - Le paiement de la facture peut être effectué par l'Annonceur ou son Mandataire. L'Annonceur est dans tous les cas responsable du paiement des Ordres d'Insertion et des intérêts de retard. Il est entendu que l'Annonceur demeure responsable du paiement des frais de diffusion de la publicité quand bien même il en aurait déjà effectué le paiement entre les mains de son Mandataire.

9.3 - Les factures sont payables à 30 jours à compter de la date de facturation et doivent être réglées par chèque ou par virement à l'ordre de :

**ADVERTSTREAM
BP 30
69811 TASSIN LA DEMI LUNE CEDEX**

ADVERTSTREAM se réserve le droit de procéder à tout moment à la régularisation partielle ou totale du solde du compte de l'Annonceur si celui-ci se trouve en solde débiteur. Dans tous les cas, ADVERTSTREAM se réserve la possibilité d'effectuer le recouvrement directement auprès de l'Annonceur, déduction faite de la remise professionnelle, si des factures restaient impayées à l'échéance convenue. A défaut de règlement à l'échéance, quels que soient les motifs de cette défaillance, ADVERTSTREAM facturera une pénalité de retard d'un taux égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal. Cette pénalité courra à compter du jour de l'échéance.

9.4 - Un règlement à la commande pourra être demandé pour : tout nouvel Annonceur ou Mandataire ; tout Annonceur ou Mandataire dont la solvabilité serait jugée incertaine.

9.5 - En cas de règlement échelonné, le non-paiement d'une seule échéance rend immédiatement exigible le reste des sommes dues et peut autoriser ADVERTSTREAM à ne plus accepter de contracter avec l'Annonceur et à fermer discrétionnairement le compte de celui-ci. En cas de non respect des conditions de paiement, les Ordres d'Insertion non encore exécutés peuvent être résiliés de plein droit, sans préavis ni indemnités. Dans ce dernier cas, l'intégralité des opérations correspondantes sera facturée et les sommes restant dues seront immédiatement exigibles.

9.6 - En cas de Procédure collective, redressement ou de liquidation judiciaire à l'encontre de l'Annonceur, ADVERTSTREAM se réserve le droit de suspendre la diffusion de la campagne, soit au jour du dernier paiement, soit au jour du jugement d'ouverture de la procédure ; l'Annonceur est tenu au paiement des factures émises avant cette date. En cas de non paiement desdites factures, ADVERTSTREAM pourra poursuivre le règlement des campagnes diffusées et restant à diffuser après envoi d'une lettre de mise en demeure de payer restée sans effet pendant 5 jours.

9.7 - Clause pénale : en cas de non-paiement d'une somme exigible et après simple mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception restée sans effet dans un délai de quinze jours, ADVERTSTREAM aura la faculté de considérer l'Ordre d'Insertion comme résilié et de réclamer à titre d'indemnité une majoration des créances de 25% conformément aux dispositions des articles 1226 et suivants du Code Civil.

9.8 - Si l'Annonceur est titulaire de plusieurs ordres en cours, et qu'il n'honore pas les factures correspondantes aux premières insertions dans les délais prévus, ADVERTSTREAM se réserve la possibilité de résilier les autres ordres.

Article 10 – Responsabilité

Responsabilité de Diffusion

10.1 – Les Campagnes diffusées doivent avoir un caractère commercial ou servir des thèmes d'intérêt général.

10.2 - L'acceptation par ADVERTSTREAM d'une Campagne ne saurait être considérée comme la validation par celle-ci de la conformité du contenu de la Campagne aux dispositions des présentes et/ou aux réglementations en vigueur, ni comme la renonciation d'ADVERTSTREAM à ses droits en vertu des présentes. De même, toute demande de modification de la création d'une Campagne ne saurait engager la responsabilité d'ADVERTSTREAM à raison du contenu de cette Campagne.

10.3 - Toute Campagne publicitaire est diffusée sous la seule responsabilité de l'Annonceur, il est donc responsable financièrement et juridiquement du paiement de tous les droits et de l'obtention des autorisations nécessaires pour la mise en ligne des Campagnes. Qu'il ait eu l'initiative de leur création ou non, l'Annonceur déclare et garantit que toute Campagne, support ou bannière publicitaire diffusé ne contrefait aucun droit de propriété intellectuelle ou industrielle appartenant à un tiers et est conforme aux lois et réglementations en vigueur. L'Annonceur déclare être titulaire des droits de reproduction et des droits de représentation des différents éléments constitutifs de sa Campagne. L'Annonceur garantit de ce fait ADVERTSTREAM, les Editeurs membres du réseau ADVERTSTREAM et leurs ayants droits contre tout recours émanant de tiers, contre toute réclamation et tout recours des auteurs, producteurs, concepteurs, réalisateurs, éditeurs, interprètes et de toutes les personnes qui s'estimeraient lésées par la diffusion des Campagnes à quelque titre que ce soit.

10.4 - Il est expressément convenu que l'Annonceur s'engage à informer immédiatement ADVERTSTREAM de toute réclamation formulée par un tiers et relative à la diffusion de la Campagne, afin qu'ADVERTSTREAM puisse suspendre ou interrompre la diffusion de la Campagne sans que cette suspension ou interruption n'ouvre droit à indemnité au profit de l'Annonceur qui restera redevable de l'intégralité des sommes dues à ADVERTSTREAM au titre de la Campagne.

10.5 - L'Annonceur s'engage également à ce que le contenu du ou des site(s) Internet auquel il est possible d'accéder par redirection depuis les différents espaces publicitaires composant la Campagne qu'il a diffusée soit en relation directe avec le contenu publicitaire de ces espaces.

10.6 - L'Annonceur s'engage à ce que le site (ainsi que les autres sites Internet qui lui sont affiliés le cas échéant ou accessibles via lien hypertexte) soi(en)t conforme(s) à l'ordre public, aux bonnes moeurs, à toute règle légale, réglementaire ou administrative.

10.7 - L'Annonceur indemnifiera les Editeurs membres du réseau ADVERTSTREAM et leurs ayants droits de tout frais, charge et dépens et plus généralement toute conséquence dommageable à leur endroit au titre de ce qui précède, en ce compris les honoraires et frais de conseil, y compris en vertu d'une décision de justice non encore définitive.

Responsabilité technique

10.7 - ADVERTSTREAM fera ses meilleurs efforts pour assurer la diffusion des Campagnes sur les sites du réseau ADVERTSTREAM. Toutefois, l'Annonceur reconnaît que les prestations liées à Internet relèvent d'un domaine particulièrement complexe de la technique informatique et soumis à des aléas techniques, et que malgré la multitude des tests ou expériences destinées à pallier à tout éventuel problème, une défaillance n'est jamais inévitable; ADVERTSTREAM ne peut offrir aucune garantie que le fonctionnement ininterrompu des sites et/ou la continuité de la diffusion des Campagnes pourront être assurés. Sa responsabilité ne sera pas engagée notamment en cas de retard, de défaillance, d'impossibilité d'accès à ses sites Internet et/ou aux sites Internet édités par ses partenaires pour lesquels ADVERTSTREAM commercialise des Espaces publicitaires. L'Annonceur accepte donc de supporter des risques d'imperfection ou d'indisponibilité de la plateforme de diffusion des Campagnes.

En outre, les parties conviennent expressément qu'ADVERTSTREAM ne pourra pas être tenue responsable des Dommages ou interruptions des services liés :

- à un comportement ou à des pratiques contraires aux dispositions légales par L'Annonceur dans le cadre de son activité;
- à une utilisation anormale ou frauduleuse par L'Annonceur ou des tiers nécessitant l'arrêt du service pour des raisons de sécurité ;
- à un cas de force majeure ou à une décision des autorités ;
- à une interruption de la fourniture de l'électricité ou des lignes de transmissions due aux opérateurs publics ou privés ;
- à une intrusion ou à un maintien frauduleux d'un tiers dans le système de diffusion des Campagnes, ou à l'extraction illicite de données, malgré la mise en œuvre des moyens de sécurisation conformes aux données actuelles de la technique, ADVERTSTREAM ne supportant qu'une obligation de moyen au regard des techniques connues de sécurisation ;
- à un retard dans l'acheminement des informations et données;
- au fonctionnement du réseau internet ou des réseaux téléphoniques ou câblés d'accès à internet non mis en œuvre par ADVERTSTREAM.
- à une défaillance du site de l'Annonceur, que celle-ci soit due à une carence technique de son propre système ou à une incapacité de son système à supporter le volume généré par les Campagnes.

10.8 - En aucun cas, ADVERTSTREAM ne pourra être tenue responsable de dommages indirects de L'Annonceur tels que la perte de marché, le préjudice commercial, la perte de bénéfice, la perte de l'image de marque ou de toute action en concurrence estimée déloyale.

Article 11 - Données personnelles

Conformément à la loi n°78-16 du 6 janvier 1978, L'Annonceur dispose d'un droit d'accès de rectification et de retrait concernant les données personnelles collectées par ADVERTSTREAM.

Article 12 – Droits de propriété Intellectuelle

12.1 - Chaque Partie s'engage à respecter l'intégralité des droits de l'autre Partie sur ses signes distinctifs, marques et noms de domaine.

12.2 - L'Annonceur reconnaît être propriétaire des marques, logos, sites et de tout autre signe nécessaires à l'exécution des présentes ou à défaut, déclare avoir toutes les autorisations pour pouvoir librement utiliser les éléments précités et en consentir un droit d'usage à ADVERTSTREAM aux fins de reproduction, communication et référence commerciale.

Article 13 - Confidentialité

Pendant la durée du Contrat puis pendant une période de deux (2) ans à compter de la fin de celui-ci, l'Annonceur s'interdit de divulguer toute informations se rapportant au Contrat ou à ADVERTSTREAM qui par nature sont reconnues confidentielles, sans avoir obtenu préalablement l'accord d'ADVERTSTREAM. Par information, il convient d'entendre toute information, document ou toute donnée à caractère technique, commercial ou marketing relative au Contrat, porté à la connaissance de l'Annonceur par écrit ou oralement par ADVERTSTREAM.

Article 14 - Déclaration d'indépendance réciproque des Parties

Les parties déclarent expressément qu'elles sont et demeureront pendant toute la durée du présent contrat des partenaires commerciaux et professionnels indépendants, assumant chacun les risques de sa propre exploitation. En aucun cas le présent Contrat ne confère à l'une des Parties le statut d'entreprise en participation, d'associé, de mandataire, d'agent, de préposé, de salarié ou d'administrateur de l'autre Partie. Chacune des Parties conserve tout pouvoir hiérarchique sur chacun de ses salariés et assume toute responsabilité lorsqu'elle fait appel à des tiers. Aucune des deux Parties ne dispose du pouvoir d'engager l'autre Partie ou de la soumettre à une quelconque obligation, sauf disposition contraire figurant dans le présent Contrat.

Article 15 - Litiges et Manquements contractuels

15.1 - L'Annonceur ne pourra invoquer un manquement dans l'exécution de l'Ordre d'Insertion que si ledit manquement a fait l'objet, en cours de campagne et au plus tard dans les 15 jours suivants sa date de fin, d'une notification adressée, par lettre recommandée avec accusé de réception, à ADVERTSTREAM. Le Client ne pourra se prévaloir valablement d'une quelconque erreur d'ADVERTSTREAM à l'expiration de ce délai.

15.2 - En cas de non respect par L'Annonceur de l'une des clauses des présentes Conditions Générales, ADVERTSTREAM se réserve le droit de suspendre ou de résilier de plein droit, sans formalités, l'Ordre d'Insertion. En outre, l'Annonceur s'engage à indemniser ADVERTSTREAM, à première demande, de tout frais de justice (avocats, huissiers, expertises, sans que cette liste ne soit limitative), de toute condamnation, dommages et intérêts, engagement de responsabilité ou autres dont il serait redevable au titre de toute action, procédure, plainte, demande, expertise, audit, ou autres engagées à l'encontre d'ADVERTSTREAM ayant pour cause une méconnaissance par l'Annonceur d'une disposition des présentes Conditions Générales.

15.3 - Il est expressément convenu que si la responsabilité d'ADVERTSTREAM était retenue dans le cadre des présentes conditions générales d'utilisation, celle-ci ne pourrait l'être que sur Faute prouvée et en pareille hypothèse l'Annonceur ne pourrait prétendre à d'autres indemnités et dommages et intérêts que le remboursement des sommes versées au titre de la Campagne publicitaire en question. En aucun cas, ADVERTSTREAM ne prendra en charge l'indemnisation des dommages indirects que pourraient invoquer l'Annonceur tels que notamment le préjudice commercial, d'exploitation ou la perte de bénéfices.

Article 16 - Dispositions générales

16.1 - L'Annonceur ne pourra revendre, céder ou transférer à quelque personne physique ou morale que ce soit, y compris à une société mère, sœur, ou à une filiale, un quelconque des droits consentis en vertu des présentes Conditions Générales ou de l'Ordre d'Insertion. ADVERTSTREAM se réserve le droit de transférer les présentes à toute société du groupe auquel elle appartient, soit à toute société la contrôlant, contrôlée par elle, au sens des dispositions de l'article L. 233-3 du Code de commerce, et ce sans l'accord exprès et préalable de l'Annonceur.

16.2 - La nullité de l'une des stipulations du présent contrat n'est pas susceptible d'entraîner dans l'esprit des parties l'annulation du contrat lui-même, à moins qu'il ne s'agisse d'une clause essentielle et déterminante de leur consentement et que son annulation soit susceptible de remettre en cause l'équilibre général de la convention. En cas d'annulation d'une des stipulations contractuelles, les parties s'efforceront, en tout état de cause, de renégocier une clause économiquement équivalente.

16.3 - Le fait qu'ADVERTSTREAM n'ait exigé l'application d'une clause quelconque des présentes Conditions Générales, que ce soit de façon permanente, ou temporaire, ne pourra être considéré comme une renonciation de sa part à s'en prévaloir.

16.4 - Les parties s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité, l'opposabilité ou la force probante des éléments de nature ou sous format électronique échangées entre elles. Sauf preuve contraire, ces éléments seront valables et opposables entre les parties et avec la même force probante qu'un acte sous seing privé.

16.5 - ADVERTSTREAM pourra communiquer, sur simple requête ou réquisition judiciaire des autorités compétentes, toute information ou d'une manière générale tout élément porté à sa connaissance dans le cadre de son activité.

Article 17 – Loi applicable et juridiction compétente

Les présentes Conditions Générales, ainsi que les actes qui en découlent, sont soumis au droit français. En cas de litige les parties s'efforceront en priorité de tout mettre en œuvre pour trouver une solution amiable. A défaut d'accord amiable entre les parties mentionnées, les tribunaux du lieu du siège social de ADVERTSTREAM seront seuls compétents sans aucune exception.

Tout différend lié à l'interprétation, l'exécution ou la validité du présent contrat sera soumis à la compétence exclusive de la juridiction compétente dans le ressort de la Cour d'Appel de LYON (69), nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.